



**Handi
Sport**

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Basket-Ball

***Procédure de demande de classification au
niveau International pour un joueur ou une joueuse
présentant une déficience minimale***

Dans quel cas?

Si un licencié Basket de la Fédération Française Handisport se voit refuser une classification pour cause de handicap minimum non validé, celui-ci a la possibilité de faire un appel individuel à une décision internationale en proposant son dossier à l' IWBF en suivant la procédure internationale.

Ce protocole s'applique également pour tout joueur classifié 4,5 points au niveau national souhaitant effectuer une demande de classification de handicap minimum au niveau international.

Quand réaliser cette demande et comment?

1 - La classification doit être demandée classiquement sur le plan national

2 - Si la décision en France est de ne pas classer pour cause d'INELIGIBILITE et laisse la possibilité d'évoluer en classe 5.0 , le demandeur est informé par le président de la commission de classification, et le Directeur Sportif est en copie de cette décision

3 - Alors le Directeur Sportif adresse la documentation pour le recours au niveau de l'IWBF et le licencié procède individuellement ou non en relation avec le Directeur Sportif

⇒ Si la demande à l'IWBF est refusée, les 80 € de la demande initiale (classification nationale) et les 200 € de demande à l'IWBF sont perdus

⇒ Si la demande à l'IWBF est gagnée , les 80 € de la demande initiale (Classification nationale) sont remboursés par la commission

Procédure

CONSTITUTION D'UN DOSSIER EN ANGLAIS

« Tous les documents, les éléments fournis doivent être traduits »

Éléments du dossier à fournir

*Ce dossier doit contenir tout * ou partie des pièces suivantes (* obligatoires)*

- 1 - Lettre d'introduction du Directeur Sportif de la commission Basket de la FFH ***
- 2 - Lettre de motivation du joueur ***
- 3 - Antécédents médicaux de la maladie, problèmes de handicap et problèmes réels rédigés par un médecin ou un spécialiste (rapport médical) ***
- 4 - Copie des rapports de chirurgie**

Éléments du dossier à fournir (Suite)

*Ce dossier doit contenir tout * ou partie des pièces suivantes (* obligatoires)*

5 - Copie de rapports (IRM, radios, etc.)

6 - Test de mesures comparatives musculaires, articulaires et circonférences des deux membres inférieurs réalisés par un kinésithérapeute *

7 - Toute documentation médicale / paramédicale pouvant prouver la permanence du handicap

8 - Photos (face, profil et dos) des deux membres inférieurs ou vidéos *

9 - Copie du passeport ou de la carte d'identité *

10 – 200€ non remboursables*

Où envoyer le dossier?

Ce dossier doit être envoyé par mail à:

s.binot@handisport.org

Le montant de 200€ est à régler:

- Par chèque:

*Chavanne Lionel - Commission Basket – 6 rue Joseph Weiss – 68120
PFASTATT*

- Par virement:

*Commission BASKET FFH (demander au préalable le RIB de la
Commission Basket)*

Le dossier sera envoyé après réception du paiement.